

2024/



## DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE VILLE DE RIS-ORANGIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### DÉLIBÉRATION N°2024/196 Objet : Actualisation du tableau des emplois

Séance du mercredi 26 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 juin, à 18 h 30, les membres composant le Conseil municipal de Ris-Orangis, régulièrement convoqués par courrier en date du jeudi 20 juin 2024, se sont réunis au nombre de 26, dans la salle Emile Gagneux, 60 rue Albert-Rémy, sous la présidence de Monsieur Stéphane Raffalli, Maire, Conseiller départemental de l'Essonne.

**Nombre de  
membres**

En exercice : 35  
Présents à la  
séance : 26  
Excusés  
représentés : 8  
Absent : 1

**Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers  
Municipaux :**

Stéphane Raffalli, Gilles Melin, Aurélie Monfils, Marcus M'Boudou, Kykie Basseg\*, Sofiane Seridji\*\*\*\*, Véronique Gauthier, Serge Mercieca, Siegfried Van Waerbeke, Sémira Le Querec, Nicolas Fené\*\*\*, Josiane Berrebi, Denise Poezevara, Sylvie Deforges, Omar Abbazi\*\*, Valérie Marion, Jean-Paul Monteiro Teixeira, Noureddine Siana, Séverin Yapo\*\*\*\*, Dounia Lebik, Pierrick Brousseau, Yvrose Jameau, Christian Amar Henni, Sandanakichenin Djanarthany, Erick Couturier, Christine Tisserand

**Excusés représentés :**

Souad Medani à Stéphane Raffalli, Fabrice Deraedt à Aurélie Monfils, Annabelle Mallet à Gilles Melin, Claudine Cordes à Serge Mercieca, Nejla Toptas à Marcus M'Boudou, Jérémy Kawouk à Sémira Le Querec, José Peres à Christian Amar Henni, Claude Stillen à Christine Tisserand

**Absent :**

Laurent Stillen

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

\* Arrivée à 18h35 au cours de la présentation du point n°3

\*\* Arrivé à 18h38 au cours de la présentation du point n°3 et a quitté la séance à 21 h 26 en confiant son pouvoir à S. Van Waerbeke

\*\*\* A quitté la séance à 20 h 40 au cours de la présentation du point n°10

\*\*\*\*A quitté la séance à 20 h 40 au cours de la présentation du point n°10

\*\*\*\*\* A quitté la séance à 20 h 45 au cours de la présentation du point n°10

**Hôtel de ville**

Place du Général-de-Gaulle  
91130 Ris-Orangis  
T. 01 69 02 52 52  
F. 01 69 02 52 53  
Contact@ville-ris-orangis.fr

2024/

Ville de  
Ris-Orangis  
Conseil municipal du  
26 juin 2024  
DÉLIBÉRATION  
N°2024/196

## **Objet : Actualisation du tableau des emplois**

Ressources Humaines

### **LE CONSEIL,**

**SUR** proposition de Monsieur Stéphane RAFFALLI, Maire de Ris-Orangis, Conseiller départemental de l'Essonne,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code Général de la Fonction Publique,

**VU** la délibération n° 2024/137 du 22 mai 2024 relative à la mise à jour du tableau des emplois,

**VU** l'avis du comité social territorial en date du 10 juin 2024,

**CONSIDERANT** que conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant,

**CONSIDERANT** qu'il appartient au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services de la commune,

**CONSIDERANT** que la gestion des emplois communaux nécessite une adaptation régulière du tableau des effectifs, notamment en fonction des besoins de la collectivité au regard de ses objectifs en matière de gestion des emplois et des compétences ainsi que des mouvements de personnel,

**CONSIDERANT** qu'il convient de modifier les emplois permanents du personnel communal,

### **APRES DELIBERATION**

**DECIDE** de modifier :

- 1 grade d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe, en 1 grade d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe (factotum)
- 1 grade d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe, en 1 grade d'adjoint technique (agent voirie domaine public)
- 1 grade d'agent de maîtrise, en 1 grade d'adjoint technique (gestionnaire magasin)
- 1 grade d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe, en 1 grade d'adjoint technique (chauffeur)
- 1 grade d'agent de maîtrise principal en 1 grade d'adjoint technique (gardien logé)
- 1 grade d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe, en 1 grade d'adjoint d'animation (chef d'équipe office)
- l'intitulé d'un poste d'agent allotissement froid, en 1 poste de chef petite équipe conditionnement froid (1 grade d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe)

2024/

**DECIDE** de créer :

- 3 postes d'agent d'office (1 grade d'adjoint technique à temps complet, 1 grade d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe, 1 grade d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet)
- 1 poste de directeur du 10 (1 grade d'attaché à temps complet)

**DECIDE** de supprimer :

- 2 postes d'assistante maternelle

**DECIDE** d'adopter la mise à jour des emplois permanents de la Ville.

**PRECISE** que les emplois vacants seront pourvus par un fonctionnaire. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, ils pourront être pourvus par un agent contractuel sur la base de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction Publique.

**ARRETE** le nombre d'emplois figurant désormais au tableau des emplois de la Ville :

Emplois permanents	
Temps complet	Temps non complet
584	26

**DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année en cours et suivants.

Le Maire certifie sous sa responsabilité

Le caractère exécutoire de cet acte :

Transmis en Préfecture

le : 04 JUIL. 2024

Publié le : 04 JUIL. 2024

Notifié le :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours

Devant le Tribunal Administratif de Versailles

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour expédition conforme

Stéphane Raffalli

Maire de Ris-Orangis

Conseiller départemental de l'Essonne



**2024/**

